

Délibération du Comité Syndical

SIVAP
eau & assainissement

Syndicat Intercommunal
Val d'Anzieux Planchaux

Séance ordinaire du 25 mars 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 15 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent la Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 24-03-02B

Objet de la délibération :

Service de L'Eau :
Approbation du Compte
de Gestion 2023

Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

PHILIPPE Marie-France- Rivas

Secrétaire élu pour la session

PERCET Serge

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
 Trésorerie de Saint Galmier -----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240325-CS24-03-02B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024

Publication : 29/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 5 avril 2024

INTERET COMMUN

Madame Catherine EYRAUD est partie avant le vote des comptes administratifs, du programme annuel et des budgets.

OBJET : Service de L'Eau : Approbation du Compte de Gestion 2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - ↓ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2024.

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance
Serge PERCET

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Serge Percet, the secretary of the meeting.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240325-CS24-03-02B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024
Publication : 29/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 5 avril 2024